



Gérard COLLOMB
Sénateur du Rhône



Pascale CROZON
Députée de la 6^e
circonscription



Christiane DEMONTÈS
Sénatrice du Rhône



Sylvie GUILLAUME
Députée
Européenne Sud-Est



Pierre-Alain MUET
Député de la 2^e
circonscription



Jean-Jack QUEYRANNE
Député de la 7^e
circonscription



Jean-Louis TOURAINE
Député de la 3^e
circonscription

ZOOM SUR...

Le projet du PS pour 2012

Jean-Louis TOURAINE

Fidèle à son engagement sur les **questions de santé** tout au long de son parcours politique, Jean-Louis TOURAINE s'est particulièrement impliqué sur cette thématique dans le cadre du projet socialiste.

Il a notamment présenté un amendement permettant de revenir sur une mesure récente interdisant l'accès aux soins aux étrangers, dès lors qu'un traitement existe dans leur pays. Cette mesure inhumaine, contraire au serment d'Hippocrate, susceptible de provoquer une grande contagiosité, ne tient pas compte du fait que bien souvent ce traitement existe mais n'est pas accessible à tous.

Parmi les mesures du projet sur les questions de santé, il est particulièrement attentif à celles qui concernent la santé des jeunes : « chèques santé » pour accéder à une complémentaire, gratuité de la contraception pour les moins de 25 ans dépourvus de couverture sociale autonome, etc.

Par ailleurs, le chapitre « 2.3 L'accès à la protection sociale » reprend à son compte l'esprit de la sécurité sociale telle qu'elle a été créée après-guerre : chacun donne selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. C'est-à-dire que nous supprimerons toutes les mesures de type « franchises » qui consistent à faire payer les malades. Nous mettrons également l'accent sur la prévention, qui reste le seul moyen de réduire à terme les dépenses de santé.

Et nous travaillerons bien entendu à l'égalité d'accès aux soins, sur les territoires, mais aussi entre les générations et les classes sociales, pour ne plus faire de la santé un luxe, mais un droit fondamental.

Christiane DEMONTÈS

Injuste et inefficace, la **réforme des retraites** imposée aux Français n'est pas une réponse à leurs besoins et constitue une terrible régression sociale.

La retraite n'est pas une aumône mais un droit.

Nous, socialistes, proposons une politique juste fondée notamment sur le partage équitable de l'effort entre les revenus du capital et ceux du travail, une prise en compte des spécificités de chaque parcours professionnel.

Pour assurer l'équilibre du système, nous mettrons à contribution les revenus du capital, augmenterons de façon modérée et étalée dans le temps les cotisations patronales et salariales, et alimenterons le Fonds de Réserve des Retraites.

Parce que rien n'est possible sans mobilisation pour l'emploi des seniors, nous les accompagnerons pour prévenir les tensions, adapter les postes. Nous généraliserons les dispositifs de tutorat, favoriserons les départs en retraite progressive. Nous engagerons ces changements, par exemple en modulant les cotisations patronales d'un point en fonction de la part de seniors parmi les salariés. Nous revaloriserons les petites retraites. Nous individualiserons les retraites en intégrant les souhaits et les parcours des personnes, en incitant ceux qui le peuvent et le veulent à travailler plus longtemps...

Nous rétablirons l'âge légal à 60 ans, permettant à ceux qui ont commencé à travailler tôt ou exercé des métiers pénibles de pouvoir partir au même âge, et rétablirons l'âge de départ à la retraite sans décote à 65 ans.

Sylvie GUILLAUME

Les propositions du PS sur les **enjeux migratoires** permettent non seulement de démonter les mensonges et amalgames proférés par le Gouvernement ou l'extrême-droite, mais surtout d'apporter des réponses à cet enjeu majeur.

Depuis 10 ans, ce ne sont pas moins de 6 lois extrêmement répressives qui ont été votées en France, qui n'ont eu pour seul effet que de « fabriquer » des clandestins.

La France et l'Europe ont besoin d'une immigration régulière, les immigrés contribuant au bon fonctionnement de l'économie et des finances publiques et répondant par ailleurs à un certain nombre d'enjeux sociaux. Parmi plusieurs propositions, nous proposons la régularisation des travailleurs sans papiers et des parents d'enfants scolarisés sur des critères clairs et transparents. Les personnes ne remplissant pas ces critères seront reconduites à la frontière, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Nous lutterons efficacement contre l'immigration irrégulière et sanctionnerons avec fermeté

ceux qui exploitent les sans-papiers comme les passeurs, les marchands de sommeil et autres « patrons voyous ».

Suite à l'adoption d'une série d'amendements rédigés et défendus par Sylvie GUILLAUME, la dimension européenne des propositions socialistes a été renforcée. En effet, c'est également à l'échelle européenne que doit être définie cette politique migratoire, les récents enjeux migratoires suite aux révolutions arabes en démontrant l'urgence.

Pierre-Alain MUET

Notre projet c'est d'abord une rupture. Une rupture avec une politique qui a abîmé la République et dont le **bilan économique et social** tiendra en 3 mots : explosion de la dette, explosion du chômage, explosion des inégalités.

Redresser la France, c'est d'abord retrouver le chemin de l'emploi et de la croissance avec la création de 300 000 emplois d'avenir. C'est une mesure décisive pour l'emploi, décisive pour le pouvoir d'achat, décisive pour la confiance, décisive pour la croissance. Mais c'est aussi un signe de confiance adressé à

la jeunesse de France. A rebours de ceux qui réforment en leur nom mais ne les écoutent jamais, nous leur disons que nous leur faisons confiance et les aiderons à construire leur avenir.

Et quand la droite nous dit que les emplois jeunes, c'est ringard, rappelons simplement à ce Gouvernement qui a tout échoué que notre critère à nous, c'est de faire des propositions qui réussissent. Et si les Français les plébiscitent, c'est parce que 80 % de ceux qui ont bénéficié des emplois jeunes avaient trouvé un emploi en CDI un an et demi après la fin de leur contrat.

Réduire les déficits et les inégalités, c'est rompre avec une politique qui a réduit les impôts pour les plus riches au point que l'impôt diminue aujourd'hui quand on monte dans l'échelle des hauts revenus. A travers la fusion progressive de la CSG et de l'impôt sur le revenu dans un grand impôt progressif, nous mettrons en place un impôt citoyen sur le revenu, plus simple, plus clair, plus juste.



PASCAL
CROZON

CONTACT

Permanence parlementaire
25 Rue Paul Verlaine • 69100 Villeurbanne
Tél. : 04 78 84 09 12
Fax : 04 78 03 54 74
E-mail : p.crozon@orange.fr

<http://www.pascalcrozon.org>

Hongrie : IVG

Dans un communiqué commun avec Sylvie GUILLAUME, Pascale CROZON a dénoncé la campagne de communication actuellement menée par le gouvernement hongrois contre le recours à l'avortement, financé sur des fonds européens initialement destinés au progrès social et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a interpellé Laurent WAUQUIEZ, Ministre des Affaires européennes, afin de demander à la France de prendre publiquement position contre cette campagne et d'envisager d'éventuelles sanctions à l'égard de la Hongrie.

Lutte contre les discriminations

Dans le cadre du débat sur la proposition de loi socialiste pour la politique de la ville et des quartiers en difficultés, Pascale CROZON a souligné la nécessité de mener un travail de longue haleine pour lutter contre les discriminations en déconstruisant les stéréotypes associés à « la banlieue ».

Insistant sur le rôle de l'école et de la culture dans ces quartiers, elle a pointé les responsabilités du Gouvernement qui, en stigmatisant des communautés au sein de la communauté nationale, et en se désengageant des politiques publiques visant à apporter un avenir à la jeunesse, fait le lit du repli sur soi et des tentations identitaires.

Lieu de répit

Interpellant le Ministre de la santé sur l'avancée du projet de lieu de répit pour les aidants des malades d'Alzheimer à Villeurbanne, Pascale CROZON a obtenu comme réponse qu'un appel à projets serait prochainement lancé afin de permettre un éventuel cofinancement de cette structure. Le lieu de répit sera ouvert dès le mois de septembre en accueil de jour, les acteurs du projet attendant toujours un feu vert de l'Agence Régionale de Santé pour permettre l'accueil de nuit.



**CHRISTIANE
DEMONTÈS**

CONTACT

Permanence parlementaire
16 rue Pasteur • 69190 Saint-Fons
Tél. : 04 78 95 04 00
Fax : 04 78 62 29 57
E-mail : c.demontes.rhone@orange.fr

www.christianedemontes.fr

Santé mentale

Le 3 mai, la Commission des affaires sociales a adopté 167 amendements sur le [Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge](#) pour finalement rejeter le texte issu de ses travaux. C'est par conséquent le texte adopté par leurs collègues députés le 22 mars qu'ont examiné les sénateurs en première lecture les 10, 11 et 12 mai.

Christiane DEMONTÈS est [intervenue](#) au nom du groupe socialiste et a présenté une motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité. Elle a dénoncé un projet de loi « *appréhendé sous le sceau de la sécurité publique et non sous celui de la santé publique* ». Alors qu'ils devraient être au cœur de ce projet de loi, les droits des malades sont tout simplement ignorés. Une fois de plus, le Gouvernement n'a engagé aucune concertation avec les professionnels, les associations, les familles des patients. Une fois de plus, les moyens financiers, matériels et humains ne sont pas à la hauteur des besoins.

Après une seconde lecture étonnamment rapide à l'Assemblée Nationale, le texte sera à nouveau soumis aux sénateurs à partir du 15 juin.

Presse à l'école

La classe de CM1 de l'école primaire Edouard Herriot de Caluire, parrainée par Christiane DEMONTÈS, a obtenu le 2ème prix de la catégorie « école » au concours du Meilleur Journal de Classe.

Saluons également la motivation et la qualité du travail réalisé par les enfants de la classe de CM2 de l'Ecole Youri Gagarine de Vaulx-en-Velin.

Visites du Sénat

Le 12 mai, la sénatrice Christiane DEMONTÈS a accueilli au Sénat un groupe d'élèves du Collège Alain de Saint-Fons, ainsi qu'une classe de CM2 de l'école Lazare Goujon de Villeurbanne le 31 mai. Ils ont ainsi pu visiter le Palais du Luxembourg, assister à une séance en direct de l'hémicycle et en savoir plus sur les missions de la sénatrice.



**SYLVIE
GUILLAUME**

CONTACT

Permanence parlementaire
1 place Louis Pradel • 69001 Lyon
Tél. : 04 78 98 74 23
E-mail : contact@sylvieguillaume.eu

www.sylvieguillaume.eu
[Facebook](#) - [Twitter](#)

Schengen

Lors de la plénière de mai, Sylvie GUILLAUME est intervenue dans le [débat sur Schengen](#), jugeant inutile l'élaboration d'un mécanisme qui équivaldrait au rétablissement des frontières intérieures, intervention citée de nombreuses fois dans les quotidiens européens ([ici](#) la revue de presse). Les accords Schengen sont en effet un acquis fondamental de la construction européenne. L'eurodéputée a dénoncé dans cette [tribune](#) l'utilisation faite par les gouvernements français et italien du dossier Schengen pour donner le change vis-à-vis de leur opinion publique et masquer leurs défaillances. Elle a enfin réagi au [rétablissement des frontières par le Danemark](#) et aux conclusions du [Conseil des Ministres](#) Justice et Affaires Intérieures du 12 Mai.

Immigration nationale

Le 11 mai au Parlement Européen, l'eurodéputée a participé à la [conférence de presse](#) sur les résultats de l'audit national sur l'immigration, en présence d'Hélène FLAUTRE et Jean-Luc BENHAMIAS, avec qui un [communiqué](#) a été rédigé. L'occasion

pour Sylvie GUILLAUME de réagir sur la [loi immigration](#) adoptée le 4 mai en France, ainsi que sur les propos infondés de [Claude GUÉANT](#) et [François BAROIN](#).

En déplacement

Le 9 mai, Sylvie GUILLAUME a célébré la [Fête de l'Europe](#) à Lyon autour de plusieurs événements. Par ailleurs, l'eurodéputée s'est rendue à la deuxième édition des « *Jeunes font la loi!* » le 19 mai à Grenoble, qui consacrait cette fois-ci le thème de l'environnement, ainsi qu'aux [50 ans d'Amnesty International](#), le 28 mai à Lyon.

Et aussi

Sylvie GUILLAUME a co-signé un [communiqué](#) avec Pascale CROZON en réaction à l'utilisation par le gouvernement hongrois de fonds européens pour financer une campagne anti-avortement. Elle a interpellé la Commission Européenne à ce sujet. Enfin, elle a réagi avec scepticisme à l'adoption par la Commission Transports au Parlement Européen des [scanners corporels](#) dans les aéroports.



**PIERRE-ALAIN
MUET**

CONTACT

Permanence parlementaire
2 place Louis Pradel • 69001 Lyon
Tél. : 04 78 27 37 29
Fax : 04 72 07 74 38
E-mail : pamuet@assemblee-nationale.fr

<http://pa-muet.com/>
<http://muet2007.blogspot.com/>

Equilibre des Finances Publiques

Pierre-Alain MUET est intervenu en séance publique au cours de la discussion du projet de loi constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques. Il a également participé au journal de 13h de LCP le 4 mai et [rappelé](#) que pour réduire la dette et les déficits, il n'est pas nécessaire de changer la Constitution mais qu'il faut changer de majorité.

Taxation des Transactions Financières

Il a présenté en commission le 31 mai la [proposition de résolution socialiste relative à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières en Europe](#), proposition dont il est [rapporteur](#) pour la commission des affaires européennes et rapporteur pour avis pour la commission des finances. Elle a pour objet de recommander au Gouvernement de présenter, au plus tard lors du premier conseil européen de l'automne 2011, une proposition législative visant à introduire une taxe de 0,05% sur l'ensemble des transactions

financières, y compris les produits dérivés. C'est une initiative commune du parti socialiste français et du SPD allemand, qui a déposé une proposition identique au Bundestag. Il défendra cette résolution jeudi 9 juin en séance.

Loi de Finances rectificative pour 2011

Au cours de l'examen en commission des Finances de la Loi de Finances rectificative, il a présenté sous forme d'amendements les principales réformes fiscales du projet socialiste. Il a dénoncé « *une réforme indécente de l'ISF qui ne bénéficie qu'à des millionnaires* ». Le bouclier fiscal continuera à être versé en 2012 et 2013 en plus de la quasi suppression de l'ISF.

Visite de l'Assemblée

Il a reçu à l'Assemblée la classe de CM2 de l'école Joseph Cornier (4ème arrondissement) qui participe au Parlement des Enfants 2011.



**JEAN-JACK
QUEYRANNE**

CONTACT

Permanence parlementaire
1 Rue Roger Salengro • 69500 Bron
Tél. : 04 72 37 50 99
Fax : 04 72 37 58 87
E-mail : jjqueyranne@assemblee-nationale.fr

www.jeanjackqueyranne.blogspot.com

L'environnement, un leurre gouvernemental

- Après avoir été auditionné par la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, JJ. QUEYRANNE sera auditionné le mardi 7 juin 2011 à l'Assemblée Nationale par la Commission Economique sur le Grenelle II de l'Environnement.

Ces auditions sont l'occasion de présenter les carences de la politique environnementale présentée par le Président de la République les 21 mai et 25 octobre 2007 ainsi que par les lois BORLOO.

- Après les gaz de schiste où le Gouvernement laisse entrouverte la porte à l'exploitation des gaz par d'autres moyens que la fracturation hydraulique, et ce malgré une mobilisation politique et citoyenne sans précédent sur la Région Rhône-Alpes, la politique environnementale prônée par le Gouvernement est sans cesse mise à mal sur nos territoires :

JJ. QUEYRANNE est intervenu auprès du

Gouvernement et d'une filiale du groupe GDF SUEZ pour évoquer les difficultés rencontrées par les utilisateurs de véhicules roulant au GNV (gaz naturel pour véhicules). Depuis plusieurs mois, il est impossible pour ces véhicules qui utilisent un carburant alternatif permettant de réduire de près de 25% les émissions de CO₂, de 80% les émissions d'oxyde d'azote et réalisant 20% d'économie sur les carburants classiques, de se ravitailler sur la l'agglomération lyonnaise et difficilement en Rhône-Alpes.

Ainsi, il est paradoxal pour un véhicule écologique recevant de la part des pouvoirs publics des incitations financières et des avantages fiscaux de ne pouvoir circuler qu'en mode « *essence* ».

Plus étonnant encore, les utilisateurs souhaitant réaliser le contrôle technique de leur véhicule ne peuvent le faire car la réglementation en vigueur prévoit un réservoir de gaz en partie plein.

A ce jour, la seule réponse obtenue est d'inciter les usagers à utiliser leur véhicule avec le carburant essence, faute d'aides de l'Etat !



**JEAN-LOUIS
TOURAINÉ**

CONTACT

Permanence parlementaire
117 Avenue de Saxe • 69003 Lyon
Tél. : 04 37 45 49 49
Fax : 04 78 95 08 44
E-mail : jl.touraine@laposte.net

<http://www.jeanlouistouraine.net/>

Santé des étrangers

Jean-Louis TOURAINÉ est intervenu lors du débat sur le projet de loi relatif à l'immigration, examiné en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. Il a dénoncé le dispositif visant à priver les étrangers de soins sur le sol français, dès lors qu'un traitement existe dans leur pays. Cette intervention va dans le sens de l'amendement qu'il a déposé lors du débat sur le projet socialiste (voir rubrique « *Zoom sur* » en première page). Pour lire son intervention, cliquez [ici](#).

Bioéthique

Le texte de loi relatif à la bioéthique est passé en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. Membre du groupe de travail chargé de la révision de ce texte, Jean-Louis TOURAINÉ est intervenu à plusieurs reprises pour défendre des amendements pour aller vers un texte plus progressif. Il a demandé notamment une large information de la population sur la question des transplantations d'organes. Pour lire ses interventions, cliquez [ici](#).

10 mai 1981

A l'occasion du trentenaire du 10 mai 1981, Jean-Louis TOURAINÉ a livré au journal Lyon Capitale ses souvenirs de cet événement. Pour le lire, cliquez [ici](#).

Questions écrites

- Jean-Louis TOURAINÉ a alerté le Gouvernement sur les conditions d'accueil très préoccupantes des étrangers dans les préfectures. Pour lire la question, cliquez [ici](#).
- Il a également attiré l'attention du Gouvernement sur l'allongement des délais d'attente des candidats à l'examen de permis de conduire. Délais parfois tellement longs, qu'ils ont pour conséquence l'invalidation du code obtenu précédemment. Pour lire la question, cliquez [ici](#).



**GÉRARD
COLLOMB**

CONTACT

Permanence parlementaire
176 rue Duguesclin • 69003 Lyon
Tél. : 04 78 62 64 96
Fax : 04 72 61 87 33
E-mail : gerard.collomb@gmail.com

<http://www.gerardcollomb.com>

Reconnaissance du génocide arménien : « Une amitié retrouvée ne peut se sceller dans l'ignorance de l'Histoire »

« Le 4 mai dernier était discutée au Sénat la proposition de loi relative à la Répression de la contestation de l'existence du génocide arménien. Déposé par mon camarade Serge Lagache, Sénateur du Val de Marne, ce texte a reçu mon soutien plein et entier en séance publique.

Opposé aux arguments de la commission des lois, qui tendaient à opposer l'exception d'irrecevabilité de cette proposition de loi en raison de « *conséquences diplomatiques inopportunes* », j'ai rappelé que c'est ce même type de raisonnement qui a réduit la communauté internationale au silence alors même qu'était perpétré le premier génocide du XXème siècle.

Il m'a également paru important de souligner que le caractère génocidaire de ces massacres avait été reconnu assez tôt : diplomates et représentants des nations

n'avaient pas hésité, durant la première guerre mondiale à décrire le caractère systématique du programme de suppression des Arméniens. On peut notamment penser au consul des Etats-Unis, Jesse B. JACKSON, qui s'adressa en ces termes à son Gouvernement : « *Je ne pense pas que, dans toute l'histoire du monde, il y ait jamais eu un massacre aussi général et méthodique que celui qui a lieu dans cette région* ».

J'ai conclu mon intervention devant mes collègues parlementaires en réaffirmant mon amitié pour le peuple turc. Convaincu que nous devons renouveler notre soutien politique à l'entrée de la Turquie au sein de l'Union Européenne, j'ai toutefois rappelé qu'une amitié retrouvée ne peut se sceller dans l'ignorance de l'Histoire.

Gardons en mémoire que la réconciliation franco-allemande n'a pu se construire qu'après la reconnaissance par le peuple allemand des horreurs commises par ses dirigeants lors de la Seconde Guerre Mondiale ».